

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DU MEINE AU SAINTOIS
S.I.V.U. DE LA HAUTE MOSELLE
42 Route de Lebeuville à BAINVILLE AUX MIROIRS**

Procès-Verbal de la réunion DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 22 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 22 avril à 20h30

Le Comité Syndical du S.I.V.U., convoqué par Monsieur Maurice BARBEZANT Président du SIVU de La Haute Moselle, **était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances.**

Date de la convocation : 11 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 13

Titulaires présents : SCHLACHTER Marie, FRANÇAIS Martine, VUILLAUME Sandrine, DOUMAZANE Loïc, FRANCOIS Stéphane, GRECO Valérie, BARBEZANT Maurice, THAIZE Patricia, HILD Edith remplaçant BERTRAND Pierre, BUZZI Claude remplaçant RICQUE Katy, VIGNERON Séverine remplaçant madame BRUSSEAUX Bénédicte.

Membres excusés : Florent MICHEL donne pouvoir à Maurice BARBEZANT, MEYER Brigitte.

Suppléants présents : GENET Nicole, TRUCHOT Martine.

Désignation du Secrétaire de séance : Claude BUZZI

Délibération 13/2024 : Désignation des entreprises retenues dans le cadre des appels d'offres du 3/11/2023 et du 04/04/2024 relatifs à la construction du groupe scolaire La Moselle Sauvage et les suites à donner

Monsieur le Président Maurice Barbezant rappelle le déroulement de la procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation :

1^{er} appel d'offre avec publication le 30/11/2023 pour réception des plis le 10 janvier 2024 à 12h puis ouverture des plis à 13h30, comptant 118 retraits de dossiers identifiés et 326 anonymes, offres remises dématérialisées 57 et aucune hors délai. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 02 février 2024 à 14h30, suivi d'un envoi de courrier de demandes d'informations complémentaires et/ou de négociation le 04 février 2024 avec pour date limite de réception des réponses aux courriers le 12 février 2024 à 16h.

Une convocation envoyée le 16 février 2024 pour des auditions complémentaires à ce dernier courrier pour les lots 03 charpentes, 05 menuiseries extérieures, 06 menuiseries intérieures et 11 chauffage/ventilation/géothermie avec des auditions le 22 et 23 février 2024 des entreprises ci-dessous :

N° lot	entreprise	Horaire de convocation
Lot 05 – MENUISERIES EXTERIEURES	SA COUVAL	Jeudi 22 février à 11h
Lot 06 – MENUISERIES INTERIEURES	WUCHER	Jeudi 22 février à 11h
Lot 11 – CHAUFFAGE / VENTILATION / GEOTHERMIE	SANICHAUF	Jeudi 22 février à 14h30
Lot 11 – CHAUFFAGE / VENTILATION / GEOTHERMIE	ETABLISSEMENTS EURY	Jeudi 22 février à 15h15
Lot 11 – CHAUFFAGE / VENTILATION / GEOTHERMIE	LORRAINE ENERGIE NANCY SARL	Jeudi 22 février à 16h00
Lot 03 – CHARPENTE	SOCOPA	Vendredi 23 février à 09h30
Lot 03 – CHARPENTE	HUNSINGER	Vendredi 23 février à 10h15
Lot 05 – MENUISERIES EXTERIEURES		

■ Date de la commission d'appel d'offre pour l'exposé des résultats des demandes d'informations complémentaires et/ou négociation et des auditions des 22 et 23 février 2024 ainsi que des suites à donner à la procédure : le 28 février 2024, à 20h30.

Le 28 février 2024, le SIVU de la Haute Moselle a décidé :

- Pour les candidats ayant remis une offre pour les ou l'autre des lots 01 – Voiries et Réseaux Divers / Paysage, 02 – Démolition / Désamiantage / Gros-œuvre, 05 – Menuiseries extérieures, 06 – Menuiseries intérieures / Mobilier, 07 – Plâtrerie / Faux-Plafonds, 08 – Carrelage / Faïence / Sols souples, 10 – Peinture / Finitions et 13 – Electricité courants forts et faibles, de les solliciter une ultime fois pour qu'il confirme ou amende leur offre avec une date limite de réponse fixé au 11 mars 2024 à 12h00.
- Pour les lots 03 – Charpente Bois / Enduits / Bardages, 04 – Couverture / Zinguerie / Etanchéité, 09 – Serrurerie / Métallerie, 11 – Chauffage / Ventilation / Géothermie et 12 - Plomberie / Sanitaire, de relancer une nouvelle consultation en intégrant au CCTP des modifications tenant compte des échanges issues des auditions avec spécifiquement pour les lots 11 et 12 un regroupement des prestations dans un unique lot 11 - Chauffage / Ventilation / Géothermie / Plomberie / Sanitaire.

2^{ème} appel d'offre publié le 04/03/2024 avec une date limite de réception des plis le 02/04/2024 à 16h, une date d'ouverture des plis le 02/04/2024 à 16h30, comptant 48 retraits de dossiers identifiés et 107 anonymes pour 10 offres remises par dématérialisation, aucune hors délai.

■ Date de la commission d'appel d'offre pour présentation de l'analyse des offres : **le 19 avril 2024, à 09h30**

Après que Vendredi 19 avril 2024 se soit réuni la commission d'appel d'offre afin de dépouiller les propositions suite à l'appel d'offre publié le 04 avril 2024 qui complète le premier appel d'offre travaux du 30 novembre 2023,

Après avoir décidé de retenir à l'unanimité le classement des offres pour les lots :

- I1 - Lot n°01 - Voiries et Réseaux Divers / Paysage
- I2 - Lot n°02 - Démolition / Désamiantage / Gros-œuvre
- I3 - Lot n°03 – Charpente Bois / Enduits / Bardage
- I4 - Lot n°04 – Couverture / Zinguerie / Etanchéité
- I5 - Lot n°05 - Menuiseries extérieures
- I6 - Lot n°06 - Menuiseries intérieures / Mobilier
- I7 - Lot n°07 - Plâtrerie / Faux-Plafonds
- I8 - Lot n°08 - Carrelage / Faïence / Sols souples
- I9 - Lot n°09 – Serrurerie / Métallerie
- I10 - Lot n°10 - Peinture / Finitions
- I11 - Lot n°11 – Chauffage / Ventilation / Géothermie / Plomberie / Sanitaire
- I12 - Lot n°13 - Electricité courants forts et faibles

Le comité syndical **DECIDE** à l'unanimité, au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre :

- Pour le **lot n°01** - Voiries et Réseaux Divers / Paysage à
 - ✓ **BAUM TP** pour un montant de **494.381,65 € HT sans retenir la PSE**
- Pour le **lot n°02** - Démolition / Désamiantage / Gros-œuvre
 - ✓ **SARL LORRAINE BATIMENT SERVICE** pour un montant de **363.060,60 € HT**
- Pour le **lot n°03** - Charpente Bois / Enduits / Bardages
 - ✓ **MENUISERIE HUNSINGER SA** pour un montant de **1.048.688,80 € HT avec la suppression du poste complémentaire porte MA02**
- Pour le **lot n°04** - Couverture / Zinguerie / Etanchéité
 - ✓ **VOSGES CHARPENTES** pour un montant de **238.450,16 € HT**
- Pour le **lot n°05** - Menuiseries extérieures
 - ✓ **MENUISERIE HUNSINGER SA** pour un montant de **267.000,50 € HT**

- Pour le **lot n°06** - Menuiseries intérieures / Mobilier
 - ✓ **SA MENUISERIE WUCHER** pour un montant de **211.221,60 € HT** et de retenir en sus la PSE n°2 pour **4.270,00 €**
- Pour le **lot n°07** - Plâtrerie / Faux-Plafonds
 - ✓ **TECHNI-PLAFOND** pour un montant de **168.206,00 € HT**
- Pour le **lot n°08** - Carrelage / Faïence / Sols souples
 - ✓ **SOLEMO** pour un montant de **84.740,00 € HT**
- Pour le **lot n°09** - Serrurerie / Métallerie
 - ✓ **SOCIETE METALLURGIQUE DE CORBENAY** pour un montant de **23.842,00 € HT**
- Pour le **lot n°10** - Peinture / Finitions
 - ✓ **FRANCIS BEGARD ETS** pour un montant de **33.000,00€ HT**
- Pour le **lot n°11** - Chauffage / Ventilation / Géothermie / Plomberie / Sanitaire
 - ✓ **ETABLISSEMENTS EURY** pour un montant de **483.246,25 € HT** et de retenir en sus les PSE03 pour un montant de **753,75 € HT**, PSE05 pour un montant de **10.422,72 € HT**, PSE07 pour un montant de **1943,31 € HT** et PSE08 pour un montant de **29.155,39 € HT**
- Pour le **lot n°13** - Electricité courants forts et faibles
 - ✓ **SODEL** pour un montant de **295.786,93 € HT**

Délibération 14/2024 : recrutement de vacataire

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général de la fonction publique ;
 Vu que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Monsieur Maurice BARBEZANT Président du SIVU de la Haute Moselle informe les membres du Conseil Syndical que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte

Le Président propose à l'assemblée :

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de recruter 2 vacataires pour effectuer de l'animation en garderie scolaire pour la période du 23 avril 2024 au 20 octobre 2025 pour l'un et du 1 octobre 2024 au 20 octobre 2025 pour le second.

Il est proposé également aux membres du Conseil Syndical que chaque vacation soit rémunérée :
 - sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12 €.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de recruter un vacataire du 23 avril 2024 au 20 octobre 2025 et un second vacataire du 1 octobre 2024 au 20 octobre 2025 ;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12 €.

ARTICLE 3 : chaque mission de vacation sera transmise à l'agent par ordre de mission.

ARTICLE 4 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 5 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération 15/2024 : Annule et remplace l'affectation de résultats

Une erreur quant aux crédits accordés aux recettes de restes à réaliser fait apparaître un trop grand déficit d'investissement, de ce fait il est nécessaire de modifier les restes à réaliser 2023 et donc l'affectation de résultats ;

Le Comité Syndical **DECIDE** à l'unanimité d'annuler et remplacer l'affectation de résultats 2023 de la délibération 05/2024 du 25 mars 2024 comme suit :

- un déficit de fonctionnement de :	20 087,46
- un excédent reporté de :	50 852,24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	30 764,78
- un excédent d'investissement de :	295 459,09
- un excédent des restes à réaliser de :	185 401,91
Soit un excédent de financement de :	480 861,00
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	30 764,78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	30 764,78
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	295 459,09

Délibération 16/2024 : Demande de subvention au fonds vert et modification du plan de financement.

Le Comité Syndical suite à l'augmentation du budget travaux validé sur la délibération 13/2024 du 22 avril 2024 par rapport au projet à ses débuts, **DECIDE** de modifier le plan de financement comme suit, et de demander une subvention au fonds vert pour un montant de 200 000€ :

Description des dépenses de l'ensemble du groupe scolaire		plan de financement		
Nature des dépenses	montant (€ HT)	financeurs	montant (€)	%
TRAVAUX	3 783 169,66 €	Région	300 000,00 €	6,74
1. VRD ESPACES VERTS	494 381,65 €	CLIMAXION	50 000,00 €	1,12
2. GROS-ŒUVRE/ DEMOLITION/DESAMIANTAGE	363 060,60 €	FEDER	1 000 000,00 €	22,47
3. CHARPENTE ENDUIT BARDAGE	1 048 688,80 €	Conseil Département	250 000,00 €	5,62
4. COUVERTURE ZINGUERIE ETANCHEITE	238 450,16 €	ETAT : DETR, DSIL	1 250 000,00 €	28,09
5. MENUISERIES EXTERIEURES	267 000,50 €	Agence de l'eau	223 971,00 €	5,03
6. MENUISERIES INTERIEURES MOBILIERES FIXES	215 491,60 €	Fonds Vert	200 000,00 €	4,49
7. PLATRERIE ET FAUX PLAFONDS	168 206,00 €	Total subventions publiques	3 273 971,00 €	73,58
8. CARRELAGE FAIENVCE SOL SOUPLE	84 740,00 €			
9. SERRURERIE	23 842,00 €	CAF	300 000,00 €	
10. PEINTURE Finitions intérieures (sols - murs - plafonds)	33 000,00 €			
11. CHAUFFAGE VENTIL GEOTHERMIE	525 521,42 €			
12. PLOMBERIE SANITAIRE				
13. ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	295 786,93 €			
14. CUISINE ET PORTE	25 000,00 €			
Maitrise d'œuvre AMO	540 391,66 €			
DIAG, CSFS, CT, LABELLISATION CONSULTATION MO, DIVERS	125 982,91 €	maitre d'ouvrage (commune ou EPCI) :	1 099 029,06 €	24,70
Coût sans les aléas	4 449 544,23 €			
ALEAS REAJUSTEMENT DE PRIX	223 455,83 €			
Coût total du projet :	4 673 000,06 €	coût total du projet :	4 673 000,06 €	

La secrétaire de séance
Claude BUZZI

Fait et délibéré en séance,
Le Président,
Maurice BARBEZANT

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et publication.

